



RELEVÉ DE DÉCISIONS VALANT COMPTE-RENDU

De la séance du Conseil Municipal du 28 février 2022

L'an 2022, le 28 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du Fenouiller s'est réuni en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et du décret n° 2021-1471 du 10 novembre 2021, sous la présidence de Madame Isabelle TESSIER, Maire, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 22 février 2022 conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur la porte de la Mairie.

Étaient présents (23) : Mme I. Tessier, Mme M. Habert, Mme N. Lecart, M. S. Guibert, Mme S. Renaudin, M. L. Poulain, M. P. Trichet, Mme L. Vrignaud, M. S. L'Hours, M. V. Dudit, Mme S. Chaillou, Mme A. Joubert, M. M. Voisin, Mme Brochard-Vadrot, M. G. Billet, Mme C. Léger, M. D. Barbot, M. L. Pontoizeau, M. L. Reigniez, Mme I. Catteau, Mme S. Dupont, M. P. Gérardin, Mme G. Bibard

Étaient absents ayant donné procuration (3) :

M.P. Blanchard, pouvoir à M. Guibert – Mme D. Perrocheau, pouvoir à Mme Renaudin – M. W. Schoepfer, pouvoir à M. Gérardin.

Nombre légal de Conseillers : 27

En exercice : 26 **Présents : 23**

Pouvoirs : 3

Votants : 26

Ouverture de la séance à 19h06

Secrétaire de séance : Madame S. Chaillou, élue à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une convention avec le SyDEV à fin de régularisation d'une intervention effectuée sur une armoire électrique. Les documents ont été remis aux élus. Proposition acceptée à l'unanimité. Ce point est ajouté à la fin de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 est approuvé par 24 voix pour et 2 contre (Mme Catteau et M. Reigniez).

DÉLIBÉRATIONS

2022-001 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil municipal :

- **Prend acte** de l'installation de Monsieur Laurent Pontoizeau

2022-002 : CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT – AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer le Contrat de relance du logement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles

Adoptée à l'unanimité

2022- 004 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET

Le Conseil municipal :

- **Crée** un emploi permanent à temps complet de rédacteur tel que précisé ci-dessous :

Filière	Grade	Nombre de postes	A compter du	Temps	Rémunération
Administrative	Rédacteur	1	7/02/2022	TC	Maxi : 13ème échelon IB 597 IM 503 Mini : 1er échelon IB 372 IM 343

- **Modifie** en conséquence le tableau des effectifs
- **Dit que** les crédits seront prévus au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022- 005 : REMBOURSEMENT AU REEL DES FRAIS DE REPAS EXPOSES DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT POUR LES BESOINS DU SERVICE

Le Conseil municipal :

- **Instaure** un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.

Adoptée à l'unanimité

2022- 006 : DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Le Conseil municipal :

- **Prend acte** des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),

2022- 007 : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CA DU PAYS DE SAINT GILLES

Le Conseil municipal :

- **Sollicite** la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles au titre du fonds de concours 2021 pour un montant de 20 620,45 €

Adoptée à l'unanimité

2022- 008 : VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE AU CCAS

Le Conseil municipal :

- **Approuve** le versement d'une avance de trésorerie du budget principal de la ville vers le budget du CCAS de la ville du Fenouiller pour un montant maximal de 200 000 €
- **Dit** que les sommes versées devront être remboursées au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022- 009 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le Conseil municipal :

- **Prend acte** que le débat d'orientation budgétaire 2022 a eu lieu.

2022- 010 : CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAF

Le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire »,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » avec la CAF de la Vendée ainsi que tous les documents afférents à ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

2022- 011 : DESIGNATION D'UN ELU POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME AU TITRE DE L'ARTICLE L. 422-7 DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil municipal :

- **Désigne M. Laurent Poulain** aux fins de prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme en lieu et place du maire intéressé et ce, pendant toute la durée du mandat.

Adoptée à l'unanimité

2022- 012 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 2020.ECL.0261 – SYDEV

Le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention l'avenant n°1 à la convention n° 2020.ECL.0261 avec le SyDEV et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

2022- 013 : EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – LOTISSEMENT LES BALLASTIERES – CONVENTION AVEC LE SYDEV

Le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention n°2021-EXT.0532 avec le SyDEV et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

2022- 014 : ECLAIRAGE DU CLOCHER DE L'EGLISE - CONVENTION AVEC LE SYDEV

Le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention n° L.RN.088.21.001 avec le SyDEV et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

2022- 015 : PROGRAMME D' ACTIONS MIS EN ŒUVRE SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DU FENOULLER DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU VIE JAUNAY 2022-2024 ET POUR LA PERIODE 2025-2027

Le Conseil municipal :

- **Approuve** le programme d'actions mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage de la commune du Fenouiller dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, ainsi que son plan de financement ;
- **Dit que** les demandes de subventions seront déposées auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne avant tout engagement d'actions,
- **Demande** au Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure coordinatrice et chef de file du contrat, de réaliser les demandes d'engagement des actions et de procéder aux demandes de paiement auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire selon les éléments fournis par le maître d'ouvrage,
- **Participera** aux réunions du comité de pilotage et des commissions dédiées à la mise en œuvre du contrat et transmettre au Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay les éléments techniques et financiers permettant de mesurer et d'évaluer l'état d'avancement des actions,
- **Autorise** Madame le Maire de la commune du Fenouiller, ou son représentant à signer le Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 et à engager toutes démarches administratives afférentes.

Adoptée à l'unanimité

2022- 016 : APPROBATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE DIAGNOSTIC RADON AVEC LA CA DU PSG

Le Conseil municipal :

- **Approuve** le principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de diagnostic radon des ERP et ERT dans un souci de bonne gestion des deniers publics constitué par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et les autres communes membres intéressées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie qui le souhaitent ;
- **Approuve** les termes de la convention de groupement de commandes tels que présentés ;
- **Précise** que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désigné coordonnateur du groupement afin de mener la procédure de consultation ;
- **Précise** que les instances communautaires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération seront compétentes pour l'attribution du marché public ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et tous documents s'y rapportant ;
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes décisions relatives à l'exécution du marché conclu pour le compte de la Commune à hauteur de ses besoins propres.

Adoptée à l'unanimité

2022- 017 : RENOVATION DE L'HORLOGE DE L'ARMOIRE 032 - CONVENTION AVEC LE SYDEV

Le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention n° 2021.ECL.0738 avec le SyDEV pour un coût de 447 € TTC en lien avec la rénovation de l'horloge de l'armoire 032, rue du Taillis,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

**Information au Conseil Municipal
Séance du 28 février 2022**

Registre des décisions municipales du 13 décembre 2021 au 21 février 2022

Référence	Objet
DEC 2021-178	Marché de Maîtrise d'œuvre – Extension et réaménagement de la mairie – Avenant n° 1
DEC 2021-179	DIA renonciation parcelles AI n°319-320 (96 rue du Centre) M. DURAES Romain / SATOV
DEC 2021-180	DIA renonciation parcelle AM n°274 (11B rue du Petit Beauregard) M. CHAIGNE Eric – Mme ARCHAMBAUD Sophie / M. et Mme LEBOLD Bruno
DEC 2021-181	Création d'une régie de recettes pour le service Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires

DIA du 13 décembre 2021 au 21 février 2022

Référence	Objet
1-2022	DIA renonciation parcelle AI n° 228 – 8 rue Notre Dame des Champs Mmes PERRET Claudie et ARNAUD Sandrine/Coopérative Vendéenne du Logement
2-2022	DIA renonciation parcelle AP n°4 – 15 avenue de la Crochetière Mr GARREAU Claude/acquéreur non communiqué
3-2022	DIA renonciation parcelle AK n° 335 – 13 rue des Lauriers Mr et Mme LABBE Alain/Mr VERSTRAETE Eric
4-2022	DIA renonciation parcelle AH n° 187p – 1 bis rue des Barrières Consorts CHAILLOU/Mr et Mme BOIZIEAU Christophe
5-2022	DIA renonciation parcelle AS n° 80 – 3 rue des Muguets Consorts MAGUET-WALTER/Mr et Mme REMY Thomas
6-2022	DIA renonciation parcelle AH n° 187p – 3 rue des Barrières Consorts CHAILLOU/ Mr SCHOEPFER Walter
7-2022	DIA renonciation parcelle A n° 1267 – 107 route de Saint Révérend Mr et Mme LEMORIEUX Daniel/Mr et Mme POTIEZ Benjamin
8-2022	DIA renonciation parcelle AI n° 203 – 17 rue des Carrières Mr et Mme DRIN Guy/Mme CADUDAL Françoise
9-2022	DIA renonciation parcelle AN n° 192 – 12 rue de l'Emeraude Mme TERRAZ Isabelle/Mr et Mme KORGER Gérald
10-2022	DIA renonciation parcelles AK n° 403, 405, 407 – 53 bis rue du Petit Puits Mr GUIGNE Pascal et Mme N'HAMMOUCHE Fabienne/ Mr et Mme LERAY Gilles
11-2022	DIA renonciation parcelle AP n° 82 – 25 rue des Mésanges Consorts RIGAUDEAU/Mr et Mme MENON Christophe
12-2022	DIA renonciation parcelle AR n° 262 – 2 Ter rue des Mimosas Mmes LEGER Liliane et HENRY Sylvie/Mr et Mme GEORGET Yannick
13-2022	DIA renonciation parcelle AR n° 443 – 24 avenue de la Crochetière Consorts DUDIT/TOTALITY INVEST
14-2022	DIA renonciation parcelles AE 92, 121, 398 + droits indivis 394, 397, 103 – 7 ter rue de la Gîte - Mr WANNEGUE Bernard et Mme BALSON Christiane/Mr et Mme COSSON Olivier

La séance est levée à 20h09

**Le Maire,
Isabelle TESSIER**

